



DECLARATION INTERSYNDICALE

En réponses aux nouvelles propositions salariales de la Direction faites ce jour, les organisations syndicales déclarent qu'elles sont inacceptables et loin de répondre aux attentes du personnel et aux efforts importants qui ont permis le redressement de l'entreprise au cours de l'année écoulée.

La poursuite du redressement de l'entreprise ne peut se faire sans un personnel motivé.

Les organisations syndicales demandent à la Direction de revoir sa copie et de revenir à la table de négociation avec des propositions acceptables, prenant en compte la perte et le maintien du pouvoir d'achat et reposant sur une politique salariale transparente, juste et équitable.

Dans l'attente des nouvelles propositions, les organisations syndicales quittent la réunion de négociation de ce jour et s'adresseront aux salariés pour leur permettre d'apprécier la politique salariale de la Direction.

Les Organisations Syndicales

LES PROPOSITIONS DE LA DIRECTION

	au 9 février 06	au 23 février 06
Augmentation générale	0,75 % y compris cadres rang E	Non cadres 0,80 % avec un mini de 15 € Cadres : 0,8 % jusqu'au rang E
Augmentation individuelle	0,75 %	0,90 % pour les non cadres 1,2 % pour les cadres jusqu'au rang E
Commission Sectorielle	Compris dans les 0,75 % d'aug. individuelle	0,10 % (compris dans les 0,90 % d'aug. ind. des non cadres) et 0,10 % (compris dans les 1,2 % d'aug. ind. des cadres jusqu'au rang E)
Egalité professionnelle	Compris dans les 0,75 % d'aug. individuelle	0,05 % (compris dans les 0,90 % d'aug. ind. des non cadres) et 0,05 % (compris dans les 1,2 % d'aug. ind. des cadres jusqu'au rang E)
Prime exceptionnelle	125 € uniforme	180 € uniforme
Petits déplacements Taux kilométrique Repas	0,205 € 2 MG	0,206 € 2,5 MG
Postes à prime	+ 1,8 %	+ 2 %
Tickets restaurant	Uniformisation à 6,70 €	Pas d'évolution
Contribution de l'employeur au restaurant d'entreprise	0 %	+ 3,6 % soit 1,45 €
Grands déplacements	Pour les entités qui ont fixé un mini + 1,8 %	Pour les entités qui ont fixé un mini + 2 % sinon indexés au MG
Prime de transport de caisse	Là où elle existe + 1,8 %	Pas d'évolution
Prime sédentaire	+ 2,8 %	+ 3 %
Barème de gestion : Taux kilométrique Agglo. inf. à 100000 habitants - repas - hôtel + petit déj. Agglo. sup. à 100000 habitants - repas - hôtel + petit déj.	+ 2,5 % + 1,8 % + 1,8 % + 1,8 % + 1,8 %	+ 3 % + 2 % soit 16,30 € + 2 % soit 63,25 € + 2 % soit 18,40 € + 2 % soit 88,75 €
Médaille du travail	Pas d'évolution	Pas d'évolution